Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260707-104_2026-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Séance du lundi 6 juillet 2026

Service référent : ***Finances Commande Publique***

Objet : Tourisme - Procédure de délégation de service public pour l'exploitation des jeux de hasard au casino

L'An deux mil vingt-six, le 06 juillet à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le 30 juin 2026, s'est réuni à l'Espace Louison Bobet en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick LE ROUX, Maire.

Présents : M. Patrick LE ROUX, Maire, M. Gildas QUENDO, Mme Christine POUILLET, M. Serge BROSOLO, Mme Annick DELAUNAY, M. Jean-Michel BELZ, , M. Hugues VANNIER, Adjoint au Maire, Mme Pascale SALINAS, M. Nicolas LECOMTE, Mme BARGAIN Marie-Céline, Jean-Pierre BOUTAUD, Mme Alizée POUILLET, M. Gérard MAISNIER, M. Alexis LIGEOUR, Conseillers délégués, Mme Nicole KIRSCHGESSNER, Mme Eugénie CORITON, M. Alain MOREAU, Mme Viviane AUDIC, Mme Arlette ROSSIGNOL, Mme Martine LE BERRE, Mme Anne CLARISSE TURI, Mme LEMOULINIER Sophie, Mme Sophie LAPLANCHE Conseillers municipaux.

Absents : Mme Marie-Hélène BERTRAND, M. Pierre-Yves ROSTREN

Représentés : M. Alain BENSOUSSAN représenté par Mme Anne CLARISSE TURI, Mme Corinne GONTARD représentée par M. Gildas QUENDO

Secrétaire de séance : Alizée POUILLET

Conseillers en exercice : 27
Présents : 23
Votants : 25

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260707-104_2026-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

Séance du conseil municipal du lundi 6 juillet 2026
Délibération n°104/2026

Service référent : ***Finances Commande Publique***

Objet : Tourisme - Procédure de délégation de service public pour l'exploitation des jeux de hasard au casino

Rapporteur : Serge BROSOLO, adjoint aux Finances, à la Commande publique et au Mécénat.

Exposé :

Le casino de la Commune de QUIBERON est actuellement exploité sous forme de délégation de service public au profit de la S.A.S. SQUAL., dans les locaux de cette société.

Le contrat de délégation de service public relatif à l'exploitation du casino arrive à échéance le 31 octobre 2027, il convient d'engager la procédure de mise en concurrence en vue de son renouvellement.

Conformément à la réglementation applicable aux casinos, l'exploitation de cet établissement ne peut être confiée qu'à un opérateur privé dans le cadre d'une délégation de service public. Le Conseil municipal est donc appelé à se prononcer sur le principe du recours à ce mode de gestion pour la future exploitation du casino.

Le rapport joint à la présente délibération présente les caractéristiques essentielles du futur contrat, dans le cadre de l'exploitation de l'établissement.

Par ailleurs, l'exploitation d'un casino étant subordonnée à l'autorisation des jeux sur le territoire communal, il est également proposé au Conseil municipal de confirmer cette autorisation.

Il est donc proposé au Conseil municipal de se prononcer sur le principe du recours à une délégation de service public pour l'exploitation du casino et sur l'autorisation des jeux sur le territoire de la Commune.

Avis de la Commission : Lors de sa séance du 29 juin 2026, la Commission Finances et Pêche a émis un avis favorable.

Adoption :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1411-1 et suivants
Vu le rapport présentant les caractéristiques des services et obligations que doit assurer le délégataire ;
Vu l'avis favorable du Comité social territorial

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260707-104_2026-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité.**

APPROUVE le principe de renouvellement de la délégation de service public pour l'exploitation du casino et l'autorisation des jeux sur le territoire de la Commune ;

AUTORISE monsieur Le Maire à lancer la procédure de délégation de service public ;

DIT que la présente délibération sera transmise pour exécution au Service Finances et Commande publique de la Ville ;

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au contrôle de légalité.

A Quiberon, le 07 juillet 2026

Le Maire

MAIRIE DE QUIBERON (MORBIHAN)

Patrick Le Roux

R. A. A. : 2026
Classification actes - FINANCES LOCALES - 7.10 - DIVERS

Publié le 08 juillet 2026

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260707-104_2026-DE